

# LE MONDE DE LA CITES

## Bulletin officiel des Parties

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

Numéro 3 – Août 1999

### Billet du Secrétariat

Le Secrétariat est heureux d'accueillir dans la famille toujours plus nombreuse de la CITES l'Azerbaïdjan, qui a adhéré à la Convention le 23 novembre 1998, devenant ainsi la 145<sup>e</sup> Partie le 21 février 1999.

Le Secrétariat saisit cette occasion pour souhaiter la bienvenue au nouveau Secrétaire général, M. Willem Wijnstekers, des Pays-Bas. M. Wijnstekers collabore activement avec la CITES depuis de nombreuses années; en effet, avant sa présente nomination, il a travaillé à la Direction générale pour l'environnement, la sécurité nucléaire et la protection civile de la Commission européenne. Nous pensons qu'avec sa connaissance et son expérience de la Convention, M. Wijnstekers sera un atout précieux pour l'évolution de la CITES. Nous tenons à remercier le Prof. Reuben Olembo, qui a été Secrétaire général par intérim du 5 août 1998 au 31 mars 1999.

Le Prof. Olembo est arrivé à un moment difficile pour le Secrétariat et a beaucoup contribué à la réussite de la 41<sup>e</sup> session du Comité permanent de la CITES en attendant la nomination d'un nouveau Secrétaire général.

Parmi les sujets qui ont marqué l'année et sont abordés dans la présente édition, figurent la vente expérimentale au Japon de stocks d'ivoire d'éléphant par le Botswana, la Namibie et le Zimbabwe et les problèmes posés à certaines Parties par les mesures commerciales. Un autre sujet a trait aux missions techniques en cours sur le tigre dont les résultats seront communiqués dans la prochaine édition.

Nous tenons à rappeler aux Parties que nous accueillons volontiers leurs contributions et même

comptons sur elles pour produire ce bulletin qui veut être un instrument efficace d'échanges d'informations. Les activités intéressantes, informations ou messages qu'elles souhaiteraient communiquer seront vivement appréciés. Les articles peuvent se réduire à quelques mots ou compter jusqu'à 400 mots environ (trois quarts d'une page format A4) et doivent être soumis à l'Unité de développement du potentiel (Secrétariat CITES)

### La CITES sur Internet

<http://www.cites.org>

Voici la page d'accueil officielle de la CITES gérée par le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (WCMC). Vous y trouverez de la documentation: par exemple, le texte de la Convention, les résolutions et les décisions adoptées à chaque session et les notifications aux Parties, ainsi que des nouvelles générales sur la CITES en anglais, en espagnol et en français.



Le Secrétariat

### Au sommaire

Billet de la rédaction.....	1
La CITES sur Internet.....	1
41 <sup>e</sup> session du Comité permanent CITES, Genève, 8-12 février 1999 .....	1
Rapport du Président sur la session .....	3
Questions relatives aux espèces: les éléphants.....	3
Allocution de bienvenue prononcée le 9 avril 1999 à la première vente aux enchères internationales d'ivoire à Windhoek, Namibie .....	4
Le consommateur protège aussi l'éléphant .....	5
Lutte contre la fraude .....	6
Programme Matthaeus/Douane 2002 .....	6
Communication sur le commerce illicite .....	6
Méthode de contrebande inhabituelle.....	6
Groupe d'action international chargé de combattre les crimes contre la faune et la flore sauvages en Afrique	7
Une journée de travail sur les confirmations de permis au Secrétariat .....	7
L'importance des listes rouges pour le Mexique et l'Amérique centrale .....	8
Une journée à l'organe de gestion de la Chine.....	8
Le projet sur les législations nationales .....	9
Mise en garde printanière contre les ours.....	10
Recentrage des activités du WCMC.....	10
Symposium de haut niveau de l'Organisation mondiale du commerce, sur le commerce et l'environnement	10
Genève, 15-16 mars 1999.....	10
L'expérience d'un stagiaire à l'organe de gestion CITES du Sénégal (une nouvelle espèce au Sénégal: <i>Grandis Canadianus</i> ) .....	11
Réunions CITES (prévues et à l'étude) .....	12
Sites intéressants sur Internet .....	12

### 41<sup>e</sup> session du Comité permanent CITES, Genève, 8-12 février 1999

#### Déclaration de M. Willem Wijnstekers, Secrétaire général désigné, à la 41<sup>e</sup> session du Comité permanent

Chers collègues,  
Je n'ai pas besoin de vous dire à quel point je suis heureux de ma nomination, mais je suis avant tout extrêmement fier de pouvoir dorénavant participer activement à l'évolution de la CITES au lieu de me contenter d'écrire le livre. Je suis sûr que vous et moi pourrions faire jouer à la CITES un rôle décisif dans la conservation et l'exploitation durable de nos ressources naturelles au cours du siècle à venir. Ensemble, nous mettrons la CITES au service des animaux, des plantes, et donc des hommes, et je vous garantis mon total engagement pour cet objectif.

Vous devez vous demander quelles sont mes intentions, et vous êtes en droit d'avoir une réponse. Je vais vous indiquer brièvement les principales questions que j'entends aborder lors-

que je dirigerai le Secrétariat. La liste n'en sera pas exhaustive, et certaines de ces questions sont d'ailleurs en train d'être traitées et peut-être même en voie d'être résolues.

La situation au Secrétariat est l'une des premières choses à régler. Les événements passés ont – vous en conviendrez – gravement atteint certaines personnes et compromis les relations au sein du personnel. Ils ont même eu des consé-

quences négatives sur le Comité permanent, les intérêts des Parties et la Convention tout entière. L'une des premières choses à faire est donc de finir de rétablir le Secrétariat pour qu'il redevienne une entité forte, confiante, professionnelle et efficace, en laquelle vous pourriez croire. Pour cela, il faut restaurer la confiance du personnel, sa loyauté, sa solidarité, son esprit d'équipe, sa motivation et sa satisfaction dans le travail. Il faudra aussi que les membres du Secrétariat aient une attitude et un engagement compatibles avec leur position de fonctionnaires des Nations Unies. Il y aura peut-être encore de rudes décisions à prendre et j'aurai besoin du plein appui du Comité permanent pour le faire.



Dans le même ordre d'idées, il faudra repenser les activités du Secrétariat. Je sais qu'elles sont pour la plupart dictées par la Convention et par les Parties, mais je sais aussi que certaines sont menées depuis très longtemps et perdurent peut-être par routine. Par ailleurs, certaines choses pourraient être mieux faites. Le temps passé à des activités superflues devrait sans aucun doute être consacré à mieux servir les Parties.

L'une des tâches importantes du Secrétariat qui est, me semble-t-il, de plus en plus négligée, est de donner une orientation à la Convention, de guider les Parties, de prendre l'initiative et de donner une impulsion dans les questions politiques importantes. Ce rôle actif devrait être rétabli et développé dans toutes les tribunes CITES. Dans ce contexte, le Secrétariat devrait aussi assumer ses responsabilités de «sentinelle» de la Convention et, par exemple, prévenir plus efficacement les conséquences et les effets indésirables des décisions de la Conférence des Parties et de ses comités. De plus, nous ne devrions pas nous contenter de regrouper les résolutions mais examiner de façon critique leur contribution aux besoins actuels de la Convention et des Parties. Il faut réduire le nombre de recommandations pour pouvoir mieux discerner, comprendre et appliquer celles qui sont vraiment importantes. Ce domaine complexe peut se résumer en une phrase:

*Le Secrétariat devrait redevenir un Secrétariat avec un S majuscule.*

Un autre domaine important retiendra toute mon attention: les relations entre le Secrétariat et les Parties et ses autres partenaires. Nous devons impérativement restaurer la confiance des Parties – et celle de son Comité permanent – vis-à-vis du Secrétariat.

Avec les Parties et le Comité permanent, j'œuvrerai à établir des relations optimales avec le PNUE et les autres conventions internationales qu'il administre.

Je tirerai parti des bonnes relations que j'entretiens actuellement avec les partenaires-clés du Secrétariat (l'UICN, le WCMC, TRAFFIC, l'OMD, Interpol, etc.) et j'intensifierai la coopération et la coordination avec eux. Là où c'est nécessaire, je remplacerai un climat de concurrence par un état d'esprit de collaboration et de responsabilité partagée.

Un dernier point – mais non le moindre – sur la question des relations extérieures du Secrétariat concerne les ONG. De nombreuses ONG portent un vif intérêt à notre Convention et à ses raisons d'être; elles couvrent une large gamme d'intérêts et sont touchées par nos décisions. Les ONG sont également la

principale source d'informations de la presse et du public. Elles peuvent faire beaucoup de bien ou des dégâts considérables. Je crois qu'elles ont des raisons de se sentir ignorées. Cette situation est une source de frustration et empêche d'obtenir d'elles un apport constructif à notre travail – alors qu'à l'évidence, nous avons des buts communs. J'ai donc l'intention d'intensifier les contacts structurels entre le Secrétariat et les grandes ONG internationales dans tous les domaines intéressant la Convention. Cela ne veut pas dire que tout ce que les ONG ont à nous dire doit influencer notre politique. J'ai une longue expérience de toutes sortes de groupes de pression et soyez sûrs que je ne serai pas moins franc et ouvert avec eux que je l'ai été jusqu'à présent. En fait, les ONG savent que je ne crains pas d'être en désaccord avec elles, mais elles apprécient que je sois prêt à écouter.

La transparence sera un autre mot-clé dans la conduite de mes activités. J'ai l'intention d'augmenter la transparence dans les politiques par un flot permanent d'informations accessibles et bien présentées, du Secrétariat aux Parties et à d'autres, sur nos activités et nos résultats. Pour cela, le Secrétariat devra améliorer son aptitude générale et ses capacités de communiquer et faire un meilleur usage de la technologie disponible. J'estime qu'il est possible d'informer les Parties en général et les sessions des principaux comités en particulier, plus rapidement et plus opportunément. C'est indispensable, tant au niveau de la préparation des décisions que de leur mise en œuvre.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler les difficultés budgétaires persistantes. Je compte discuter avec vous de la manière et des moyens de remédier au non-paiement et au paiement tardif des contributions. Indépendamment de cela, nous devrions prévoir de manière plus réaliste la planification et les rapports et agir de manière plus cohérente à un niveau structurel pour obtenir des fonds de source externe. Il me semble irréaliste de rendre tributaires de fonds externes, des questions politiques importantes. Cela ne fait que créer de fausses espérances et c'est aussi frustrant que de planifier son train de vie en espérant gagner à la loterie.

Je ferai une dernière remarque concernant un principe important et une idée qui s'y rapporte, auxquels je souhaiterais que vous réfléchissiez. Il est dit dans le Plan stratégique actuel que le Secrétariat «ne peut pas servir les intérêts d'une seule Partie ou d'un seul groupe de Parties». Je ne crois pas que ce soit forcément vrai.

Je pense plutôt que le principe guidant les décisions devrait être que différentes Parties de différentes régions ont des besoins, des intérêts et des problèmes différents. Elles peuvent donc avoir besoin de réponses différentes, de solutions, de mécanismes, d'outils différents. Lorsque c'est possible sans, bien sûr, que ce soit au détriment d'autres grands intérêts, la politique de la CITES devrait former une assise commune, solide et large, laissant la possibilité de trouver des solutions individuelles pour résoudre des problèmes individuels.

Faute de temps, je n'ai pas pu vous donner une vue complète de mes plans et de mes intentions. Et il ne s'agit que de plans et d'intentions, de rien d'autre. Les qualifier autrement serait dire le contraire de ce que je viens de dire pour expliquer mon sincère engagement pour le dialogue, l'ouverture et la transparence vis-à-vis de vous et du Secrétariat. J'espère sincèrement que cet engagement sera réciproque. Il est une chose dont la Convention peut se passer, c'est d'une répétition des intrigues qui ont pollué l'atmosphère et dont la CITES a tant pâti.

**Chers collègues, je suis sûr que dans nos contacts individuels et collectifs, nous ne serons pas toujours d'emblée d'accord sur tout – et je suis sûr que ce n'est pas ce que vous n'attendez de moi. Quoi qu'il en soit, je suis convaincu qu'au moment de prendre les décisions, nous serons d'accord. Vous aurez vos responsabilités, j'aurai les miennes, mais**

il ne devrait pas y avoir de divergences quant aux buts que nous poursuivons.

Il est un mot d'ordre approprié aux Nations Unies – et il vaudrait mieux que je m'y habitue – qui résume ce que j'ai l'intention de faire: «*Restaurer la confiance*».

Merci beaucoup.

*Willem Wijnstekers*

### Rapport du Président sur la session

J'ai été extrêmement heureux de pouvoir ouvrir la session en annonçant la nomination de Willem Wijnstekers au poste de Secrétaire général de la CITES. Il est maintenant entré en fonctions et le Comité permanent lui souhaite le plein succès dans son mandat. J'espère que la nomination de Willem ouvre une nouvelle période dans l'histoire du Secrétariat CITES.

Je suis heureux que nous ayons pu discuter dans un climat aussi constructif des problèmes complexes et des sujets controversés qui entourent les décisions à prendre sur la vente expérimentale d'ivoire au Japon. Je ne m'attarderai pas sur le sujet (traité ailleurs de manière exhaustive dans ce même numéro), sinon pour souligner qu'il s'agit d'une décision capitale pour la CITES, témoignant d'une maturité nouvelle dans le fonctionnement de la Convention. Il est essentiel que l'expérimentation soit conduite et suivie avec le plus grand soin.

Le Comité devait aussi prendre des décisions sur d'éventuelles suspensions de commerce, résultant du travail du Secrétariat sur le Projet sur les législations nationales. Là encore, j'ai été impressionné par l'objectivité du débat, le sérieux et le tact avec lesquels les membres du Comité permanent se sont acquittés de leur tâche difficile. Il en est résulté une série de décisions qui pourraient aboutir à la recommandation de suspendre le commerce des spécimens d'espèces inscrites aux annexes CITES avec l'Égypte et le Guyana, à moins que ces deux pays ne puissent montrer de manière convaincante qu'ils ont pris des mesures pour remédier aux manquements relevés par le Secrétariat. En ce qui concerne Sabah (Malaisie), le Nicaragua et l'Indonésie, il a été décidé que le commerce ne serait pas suspendu. Le Comité est convenu de reporter la décision concernant la suspension du commerce de spécimens inscrits aux annexes CITES avec la République démocratique du Congo jusqu'à l'examen des informations à la 43<sup>e</sup> session du Comité permanent. Le Comité a également décidé de reporter au 30 septembre 1999 la suspension du commerce des spécimens inscrits aux annexes avec le Sénégal et il est convenu qu'il n'y aurait pas de suspension si la 42<sup>e</sup> session du Comité permanent décidait, sur une recommandation du Secrétariat, que la législation appliquée par le Sénégal remplit les conditions requises. Notre politique exigeant une stricte conformité aux conditions de la CITES porte ses fruits, et je suis reconnaissant à la Grèce des efforts qu'elle a déployés pour mettre en place une nouvelle législation considérée par les membres du Comité comme conforme aux obligations découlant de la CITES. La recommandation de suspendre le commerce avec la Grèce a donc été annulée peu après la session.

Nous avons aussi discuté de la conservation du tigre. Les mesures supplémentaires prises par de nombreuses Parties – indépendamment des responsabilités au titre de la CITES – pour protéger cette espèce sont des plus encourageantes. Les missions techniques sont maintenant engagées et j'espère être en mesure de conduire la mission politique dans le courant de l'été, à la fois pour donner l'exemple de meilleures pratiques et pour renforcer le message là où il est possible de faire davantage.

Le Plan stratégique et le Plan d'action ont fait l'objet de discussions importantes, qui sont maintenant reprises par un grou-

pe de travail qui vient de se réunir à Washington et fera rapport à la prochaine session du Comité permanent. Sur les questions financières, le Comité permanent est convenu d'établir un nouveau sous-comité, qui se réunira pour la première fois immédiatement avant la session de septembre. Le Comité a également accepté de financer sur les excédents accumulés plusieurs points nouveaux, y compris les missions concernant le tigre, les coûts du démarrage de MIKE et de l'analyse par l'UICN de propositions sur des espèces pour la CdP11. En outre, il a été demandé au PNUE d'étudier la possibilité d'améliorer le rapport des fonds d'investissement.

Il est regrettable qu'en raison du temps consacré à la question des éléphants, plusieurs points de l'ordre du jour aient seulement pu être mentionnés pour information ou aient dû être reportés à la prochaine session. Ce fut le cas des propositions concernant les futures sessions de la Conférence, encore qu'on ait pu discuter des avantages offerts par le Siège du PNUE à Gigiri, Nairobi, comme lieu de la prochaine session. Il a également été question du problème que pose avec de plus en plus d'acuité le commerce illicite et non durable de la viande de brousse, que nous devons reprendre à la prochaine session. J'ai été enchanté que le Portugal ait proposé d'accueillir celle-ci en septembre!

*Robert Hepworth,*  
*Président du Comité permanent de la CITES*

### Questions relatives aux espèces : les éléphants

En ce qui concerne l'éléphant d'Afrique, le Comité permanent a décidé, après examen attentif et exhaustif d'un rapport du Secrétariat CITES, que les conditions rigoureuses fixées par la Conférence des Parties à la CITES en 1997 (CdP10) pour une vente exceptionnelle d'ivoire brut de la Namibie et du Zimbabwe au Japon avaient été remplies. Ces deux pays ont donc été autorisés à vendre et à expédier respectivement 13,8 tonnes et 20 tonnes d'ivoire au Japon à partir du 18 mars 1999. Le produit de la vente servira à appuyer des projets de conservation de la nature et de développement communautaire dans les pays concernés. Après une nouvelle mission d'inspection conduite par le Secrétariat en mars 1999, l'on a considéré que le Botswana satisfaisait à une condition importante jusqu'alors non remplie; le pays a donc été autorisé à vendre son stock de 20 tonnes d'ivoire.

Le Comité permanent a appuyé en outre un projet (appelé MIKE) visant à suivre l'abattage illicite d'éléphants en Afrique et en Asie et a établi des mécanismes pour assurer son exécution et son développement sous la direction d'un Groupe de travail faisant rapport au Secrétariat CITES.

Le Comité a appuyé en outre les procédures opérationnelles à suivre pour mettre fin au commerce de ces populations d'éléphants et, éventuellement, les faire passer de l'Annexe II où elles sont actuellement inscrites (dans laquelle le commerce sous condition est autorisé) à l'Annexe I (où aucun commerce n'est autorisé) si une augmentation du braconnage, du commerce illicite ou du non-respect des conditions fixées est constatée.

Enfin, la session a demandé que d'autres donateurs appuient l'utilisation à des fins non commerciales des stocks d'ivoire enregistrés dans d'autres pays.

#### Contexte

En 1997, la 10<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la CITES (CdP10), organisée à Harare, Zimbabwe, a examiné l'une des propositions les plus controversées qui aient jamais été discutées: l'éventuelle reprise d'un commerce limité de l'ivoire

d'éléphant provenant de trois pays africains (Botswana, Namibie et Zimbabwe). Les Parties à la CITES ont reconnu à une forte majorité que les populations d'éléphants dans ces pays étaient stables ou en augmentation et devaient donc être transférées à l'Annexe II. Les Parties tenaient néanmoins à ce que cette décision n'ait pas de répercussions défavorables sur l'état de conservation de l'éléphant et sont donc convenues qu'une série complète de mesures de sauvegarde devrait être mise en place avant que le commerce limité ne puisse reprendre. Ces mesures sont les suivantes:



- Il faudra remédier aux imperfections relevées par le Groupe d'experts CITES avant la CdP10, dans les mesures de lutte contre la fraude et de contrôle appliquées dans le cadre de la gestion des éléphants et de leurs produits dans les pays impliqués dans le commerce proposé;
- Les pays concernés doivent retirer les réserves qu'ils avaient émises afin de faire le commerce de l'ivoire malgré les décisions CITES d'interdire le commerce;
- Les pays doivent s'engager à appliquer la législation internationale par les mécanismes appropriés;
- Les pays doivent avoir des mécanismes permettant le réinvestissement des recettes du commerce dans la conservation des éléphants;
- Différentes mesures de protection doivent être mises en place au moment d'une vente autorisée et de l'expédition d'ivoire;
- Accord des pays concernés, du Secrétariat et de TRAFFIC International sur un système international de rapports et de suivi du commerce licite et illicite et de l'abattage illicite des éléphants;
- Un mécanisme permettant de mettre fin au commerce et de reclasser à l'Annexe I une ou plusieurs populations d'éléphants si les conditions ne sont pas remplies ou si une augmentation de la chasse illicite ou du commerce illicite suit la reprise du commerce licite.

Le Comité permanent CITES a été chargé de veiller à ce que toutes ces conditions soient remplies.

A sa session tenue à Londres en mars 1998, le Comité permanent a examiné les progrès accomplis en ce qui concerne le respect des conditions ci-dessus, a arrêté le mécanisme permettant de mettre fin au commerce et de reclasser les populations, et a pris note du retrait des réserves. Au cours de l'automne de 1998, le Secrétariat a conduit des missions de vérification au Botswana, en Namibie, au Zimbabwe et au Japon afin de déterminer si toutes les conditions applicables à ces pays avaient été remplies. Au moment de prendre les décisions, le Comité permanent était saisi du rapport de vérification intégral du Secrétariat et avait en outre entendu les déclarations des quatre pays concernés.

La CdP10 a également abordé le problème des stocks croissants d'ivoire détenus par les gouvernements dans d'autres

Etats africains. L'entretien de ces stocks est coûteux et la Conférence a convenu d'un système dans le cadre duquel ils seraient vérifiés par TRAFFIC avant d'être écoulés à des fins non commerciales. En retour, les donateurs fourniront des fonds pour la conservation des éléphants dans les pays concernés. Cette décision profitera à la conservation et fera définitivement sortir cet ivoire du système.

*Le Secrétariat*

«La décision prise par le Comité permanent CITES a suivi un processus rigoureux faisant en sorte qu'il n'y ait pas de dérogations aux conditions préalables rigoureuses que la communauté internationale avait fixées. Comme d'autres, je tiens à ce que ce problème sensible soit traité correctement et de manière ouverte et transparente. S'il en est ainsi, nous aurons fait un grand pas en avant pour prévenir la reprise du commerce illicite de l'ivoire. Une fois de plus, le rôle central de la CITES a été clairement démontré. Je ne peux que louer l'attitude responsable du Comité permanent CITES, qui a pris la décision sur la base d'investigations approfondies et des informations disponibles.»

*Le commentaire ci-dessus est de M. Klaus Toepfer, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (qui administre le Secrétariat CITES); il a paru initialement dans le communiqué de presse n° 1999/16, du PNUE.*

### Allocution de bienvenue prononcée le 9 avril 1999 à la première vente aux enchères internationales d'ivoire à Windhoek, Namibie



nous proposons et que toutes les questions posées ont reçu une réponse satisfaisante.

Nous connaissons tous l'histoire longue et compliquée qui se profile à l'arrière-plan. Nous ne pouvons davantage oublier les contributions importantes de nos homologues au Botswana et au Zimbabwe, et aussi au Malawi...

Je tiens également à rendre hommage aux efforts de Son Excellence, le Président Sam Nujoma, qui a usé de son influence et fait campagne pour résoudre ce problème, avec les missions diplomatiques de la République de Namibie du monde entier. Il s'est véritablement agi d'un travail d'équipe.

Enfin, n'oublions pas le personnel qui a tant travaillé pour assurer le succès de l'opération, depuis ceux qui ont déplacé des tonnes d'ivoire, jusqu'à ceux qui nettoient les défenses et qui gardent notre stock – tous ont apporté une contribution précieuse et assuré un service de qualité.

Mesdames et Messieurs, je tiens à vous rappeler la raison d'être de cette vente aux enchères pour le cas où nous serions distraits par l'intérêt international et l'attention médiatique suscités par cet événement. L'opération est justifiée par les raisons suivantes:

- Tout d'abord, en vertu de la Constitution namibienne, nous sommes tenus de faire un usage durable des ressources naturelles pour les générations actuelles et celles qui leur succéderont en Namibie;
- Nous nous sommes donné beaucoup de mal pour prouver qu'un pays en développement comme le notre devait jouer un rôle important dans les décisions internationales; nos besoins doivent donc être pris en compte par les accords internationaux auxquels nous sommes Partie;
- Nous avons voulu prouver qu'il faut trouver des solutions locales aux problèmes complexes que pose la conservation de la biodiversité, notamment dans les régions où populations humaines et faune et flore sauvages cohabitent en dépendant souvent des mêmes ressources, en eau par exemple;
- Nous pensons que, si personne d'autre n'est prêt à supporter le coût intégral de la présence d'espèces sauvages causant des préjudices, comme les éléphants, nous devons faire en sorte que ces populations ne soient plus une charge mais un atout pour les communautés concernées;
- Nous nous sommes efforcés de démontrer que le commerce des espèces sauvages n'est pas nécessairement chaotique ou illicite, mais qu'il peut être discipliné, contrôlé et bénéfique pour les populations sauvages tout en contribuant au développement économique;
- Enfin, nous avons l'intention d'établir un mécanisme permettant de réinvestir les recettes tirées de la faune et de la flore sauvages dans des programmes de conservation, de protection, de surveillance et de conservation s'appuyant sur la communauté. C'est pourquoi le Parlement a approuvé l'établissement par notre Ministère d'un fonds d'affectation spéciale pour les produits de la chasse, et nous attendons que ce fonds entre en service.

Nous ne pouvons prétendre que nous avons déjà résolu tous les problèmes, ni que nous savons quelles solutions seront les bonnes demain. La vente aux enchères d'aujourd'hui pourrait cependant montrer la voie, nous fournir des enseignements et nous permettre de nous adapter à l'évolution des conditions. Sur ces mots, je souhaite que la vente aux enchères connaisse un plein succès.

Je vous remercie.

*Son excellence H.N. Ithete, Ministre adjoint de l'Environnement et du Tourisme, Namibie*

### Le consommateur protège aussi l'éléphant

Depuis 1200 ans, notre pays poursuit l'honorable tradition d'utiliser l'ivoire dans la confection de différents articles et produits. La tradition de fabriquer des objets en ivoire s'est transmise de génération en génération. Le travail de l'ivoire n'est pas seulement un art, il exige aussi savoir-faire et expérience. Il faut une dizaine d'années pour apprendre la technologie et dix de plus pour devenir un artisan expérimenté. Pendant toutes les années où s'est maintenue la tradition, nous n'avons pu ignorer différents problèmes, le plus important étant les menaces qui pèsent sur la survie de l'éléphant d'Afrique.

Il y a quelques siècles, il était tout à fait courant de voir sur les côtes africaines plusieurs bateaux charger de l'ivoire à destination de l'Asie. Malheureusement, le commerce non contrôlé de l'ivoire a commencé à menacer l'éléphant d'Afrique.

La Fédération japonaise des Associations d'arts et d'artisanats de l'ivoire, en bref Association japonaise pour l'ivoire, s'est engagée à maintenir la tradition du travail de l'ivoire. Il est

maintenant évident que la condition essentielle du maintien de cette tradition est la conservation de l'éléphant. Pour contribuer à la conservation de l'éléphant, l'Association se conforme rigoureusement à toutes les résolutions CITES.

Nous assistons donc à un événement historique au cours duquel les Gouvernements de la Namibie, du Zimbabwe et du Botswana – pays de production – le Secrétariat CITES et nous-mêmes, qui représentons les consommateurs en bout de chaîne, travaillons ensemble à la conservation de l'éléphant dans ces trois pays africains. Unis, nous constituons les maillons de la chaîne qui assure l'écoulement de l'ivoire de manière à assurer l'utilisation durable de l'espèce.

En raison de la détermination avec laquelle elle défend la conservation de l'éléphant, l'Association japonaise pour l'ivoire a été désignée par le Gouvernement japonais pour participer à la vente expérimentale d'ivoire par la Namibie, le Zimbabwe et le Botswana. Une méthodologie rigoureuse suivie de très près par le Secrétariat CITES a été établie. Ainsi, l'Association s'est engagée à se conformer strictement à toutes les dispositions de la législation nationale régissant le commerce de l'ivoire dans le pays. Elle applique le système volontaire de la «carte de gestion» qui permet au gouvernement de certifier l'origine légale des produits finis d'ivoire. En outre, le Gouvernement japonais a interdit la réexportation de l'ivoire et l'Association s'est engagée à se conformer à cette réglementation.

Cet exercice permettra à l'Association japonaise pour l'ivoire de se porter acquéreur d'une cinquantaine de tonnes d'ivoire. Toutes les défenses incluses dans ces 50 tonnes proviennent d'éléphants qui sont morts naturellement ou qui ont été abattus dans le cadre d'un contrôle de la population dûment réglementé. Cet ivoire permettra à l'Association de reconstituer ses stocks, assurant ainsi le maintien de la tradition du travail de l'ivoire. Cette tradition japonaise ancestrale ne pourra se maintenir que si nous parvenons à conserver l'éléphant d'Afrique.

*M. Ishibashi, ancien Président de l'Association japonaise pour l'ivoire*





## Lutte contre la fraude

Concernant la lutte contre la fraude, notre attention a été attirée sur le fait que certains pays pourraient acquérir une expérience ou augmenter celle qu'ils ont déjà, en procédant à des "échanges" d'expérience avec d'autres Parties. Des douaniers d'un pays d'Europe orientale effectuant une expérience de travail dans un pays du nord ou du sud de l'Europe, par exemple. Le Secrétariat saisit cette occasion pour mentionner les programmes suivants, mis en place par la Commission européenne:

### PROGRAMME MATTHAEUS/ DOUANES 20002



Le Programme Matthaeus est géré par la DG XXI de la Commission européenne; il est axé principalement sur la formation douanière. Depuis quelques années, des séminaires spécifiquement consacrés à la CITES ont lieu chaque année dans différents Etats membres. Tous les services douaniers des Etats membres (de même que des représentants des pays candidats à l'entrée dans l'UE) ont été invités; certains Etats membres, le Secrétariat CITES et la Commission, y ont envoyé des conférenciers. Le Programme Matthaeus sera bientôt intégré dans un programme plus large: Douanes 2002. Cette année, deux projets d'information technologique sur le développement d'un système informatisé permettant l'identification des espèces menacées et de leurs produits pourraient être en partie financés par ce programme. De plus, des échanges de cadres sont organisés entre les Etats membres pour améliorer l'efficacité dans ce domaine. Des activités dans des pays non-membres de la Commission européen-

ne sont également envisagées. Pour plus d'informations, veuillez écrire à M. Sebastian Birch, à l'adresse suivante, avec copie au Secrétariat CITES :  
Commission européenne  
Direction générale XXI  
(MO59-4/005)  
Rue de la Loi 200  
B-1049 Bruxelles  
BELGIQUE  
Fax: (+32-2) 2961931

*Le Secrétariat*

## Communication sur le commerce illicite

Chaque fois que des saisies sont opérées ou que de graves irrégularités sont notées, il est important d'informer les autorités CITES des pays de destination ou d'origine. Ces informations peuvent faciliter les enquêtes et attirer l'attention des autorités de la CITES sur les infractions.

L'organe de gestion CITES du Danemark a connu l'année dernière un certain nombre de cas dans lesquels des informations fournies rapidement par d'autres organes de gestion auraient permis de mieux cibler les investigations et les poursuites.



## Renvoi des informations

Pour faciliter la répression et les enquêtes il est donc recommandé à tous les organes de gestion CITES de se mettre en rapport avec les organes de gestion CITES du pays d'origine ou de destination chaque fois qu'un envoi est saisi ou que des irrégularités sont découvertes dans les documents. Il est très important que l'organe de

gestion des pays d'exportation, de réexportation ou d'importation obtienne des informations spécifiques chaque fois qu'un service public du pays d'importation ou de transit découvre des irrégularités dans les envois CITES. Ces informations devraient inclure le nom et l'adresse de l'exportateur ou du réexportateur, le contenu de l'envoi, le *modus operandi* et des précisions sur la lettre de transport aérien, la date de l'exportation ou de la réexportation, etc.

Ces informations – surtout si le même exportateur ou réexportateur est impliqué à plusieurs reprises dans différents pays – peuvent alerter les autorités du pays d'exportation ou de réexportation et leur permettre de suivre les suspects. En outre, certains pays ont une législation qui ne permet de poursuivre les exportations illicites que si de la documentation est envoyée par des autorités étrangères (c'est le cas par exemple de la législation danoise).

Les Parties sont par ailleurs encouragées à signaler au Secrétariat les cas d'infraction.

Ces informations ne peuvent être comparées ni substituées aux informations anonymes sur les infractions à la CITES soumises par les organes de gestion à Interpol et à l'Organisation mondiale des douanes.

*Thor Hjarsen, Chef de Section, organe de gestion CITES du Danemark, e-mail: thj@sns.dk*

## Méthode de contrebande inhabituelle

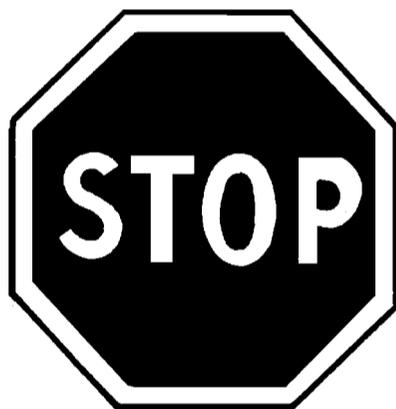
Un employé des postes australiennes se demandait pourquoi des bruits de grattement provenaient de l'intérieur d'un colis contenant, selon la déclaration, de la vaisselle. Des fonctionnaires des douanes ont découvert 24 reptiles entourés d'écume dans quatre paquets portant la mention "faïence" destinés au Japon. Une quantité de charbon de bois a été trouvée dans les colis. On pense qu'il avait pour but d'absorber l'humidité et de neutraliser les odeurs.

*Note de la rédaction: Le Secrétariat remercie Environment Australia de ces informations intéressantes et invite les Parties à signaler les décou-*

vertes de méthodes de contrebande inhabituelles afin que nous puissions les faire largement connaître.

### Groupe d'action international chargé de combattre les crimes contre la faune et la flore sauvages en Afrique

NAIROBI, 17 mars 1999 – Six pays ont aujourd'hui formellement habilité un groupe d'action international à combattre les crimes contre la faune et la flore sauvages en Afrique: le Kenya, le Lesotho, l'Ouganda, la République du Congo, la République Unie de Tanzanie et la Zambie. Considéré par beaucoup comme l'«Interpol africain» pour la faune et la flore sauvages et comme le premier du genre dans le monde, le Groupe d'action aura son siège au Kenya Wildlife Service à Nairobi.



Les activités du Groupe d'action sont régies par l'Accord de Lusaka sur les opérations concertées de coercition visant le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages, signé à Lusaka en 1994 dans le but de réduire ce commerce et de parvenir à l'éliminer. Jusqu'à présent, six pays (mentionnés ci-dessus) ont signé l'accord, qui est entré en vigueur en 1996. L'établissement du Groupe d'action renforcera l'efficacité de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Le Conseil d'administration de l'Accord de Lusaka, composé des six Parties et présidé par Son excellence Cecil

Holmes, Ministre adjoint zambien du Tourisme, se réunit depuis le 15 mars 1999 au Siège du Wildlife Service du Kenya dans le but de rendre le groupe d'action pleinement opérationnel. Des observateurs de la CITES, d'Interpol et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sont présents.

L'idée d'un Groupe d'action est celle d'un groupe de cadres chargé de la lutte contre la fraude dans huit pays africains qui s'étaient réunis à Lusaka en 1992. Ils ont reconnu que la coopération internationale était indispensable pour lutter contre la criminalité en matière de faune et de flore sauvages. Ce faisant, ils étaient très en avance sur les pays industrialisés du G-8 qui ont attendu l'année dernière pour prendre des mesures semblables contre le crime organisé.

Le Groupe d'action est composé des cadres nationaux chargés de la lutte contre la fraude, détachés par chaque Partie et par les bureaux nationaux désignés. Les Bureaux nationaux travailleront avec le Siège du Groupe d'action sur les problèmes transfrontaliers communs dans le cadre de la lutte contre la criminalité en matière de faune et de flore sauvages. Le Directeur, l'agent de renseignement et le personnel d'appui devraient être désignés au cours des prochaines semaines. D'autres spécialistes des opérations de terrain seront déployés dans les bureaux nationaux désignés. La République-Unie de Tanzanie a été la première Partie à verser une contribution au budget du Groupe d'action; la Zambie et le Lesotho se sont engagés à régler immédiatement l'intégralité de leur contribution. Les autres contributions seront versées dans le courant de l'année. Pour gagner du temps, le Gouvernement kenyan a offert de loger gratuitement les bureaux. Par l'intermédiaire du Gouvernement zambien, la Fondation pour la Conservation David Shepherd a proposé d'appuyer un cours de formation spécialisé de trois semaines destiné aux fonctionnaires des bureaux nationaux et aux spécialistes des opérations sur le terrain du Groupe d'action.

*M. Donald Kaniaru, Directeur, PNUE, ELI/PAC, P.O. Box 30552, Nairobi, Kenya. Initialement publié dans un communiqué de presse du PNUE.*

### Une journée de travail sur la confirmation de permis au Secrétariat

En arrivant aux bureaux du Secrétariat vers 8 h 30, après m'être frayé une voie dans l'horrible circulation de Genève (comme d'habitude il aurait mieux valu utiliser les transports publics qui sont beaucoup plus efficaces), je vais prendre la pile de papiers dans le plateau «entrée», puis préparer un bon café pour me préparer à la tâche fastidieuse de trier les demandes de permis.

Parmi les papiers figurent les notes de confirmation des fax envoyés la veille (normalement avec succès à destination de pays développés et le plus souvent sans succès à destination de pays en développement), au sujet de la validité des permis. Il faut faire deux piles et remettre en place ceux qui n'ont pu être envoyés. En cas de problèmes de communication inhabituels, il ne reste qu'à envoyer la correspondance par courrier express – un dernier formulaire à remplir; allons! Tout cela fait partie de l'opération. Revenons au reste de la correspondance; mieux vaut mettre un peu d'ordre avant de passer aux nouvelles demandes – quel plaisir de copier et de classer! Ah, cette demande de confirmation d'un certificat de réexportation attend une réponse de l'organe de gestion du pays d'origine au sujet de la validité du permis d'exportation original. Mieux vaut la mettre dans la pile des questions urgentes à suivre. Ne pas oublier, je dois envoyer un rappel pour les autres demandes qui attendent encore une réponse...



Je ferais mieux de classer les piles de copies de permis reçues des pays qui les ont délivrés avant d'introduire dans la base de données les informations

tirées des permis dont la validité doit être confirmée. Vingt autres concernent les coraux – pour ceux-là je peux pratiquement passer au pilotage automatique maintenant que je connais le code nécessaire pour les noms scientifiques, etc. Juste au moment où je pensais que j'allais pouvoir épuiser la pile, le téléphone sonne – oh non, un autre négociant mécontent qui appelle aujourd'hui pour recevoir son permis hier. Lui ayant calmement expliqué que conformément à la politique du Secrétariat les négociants doivent se mettre en rapport avec l'organe de gestion CITES de leur pays, je reprends l'entrée des données. Oh, oh, celle-ci mentionne une espèce qui ne semble pas exister dans le pays d'origine mentionné – A étudier avec le patron!

Après une pause déjeuner courte mais bienvenue, il est temps de passer à la correspondance moins courante, à savoir, une demande de formulaires de permis supplémentaires devant être imprimés pour un des organes de gestion et une demande urgente de timbres de sécurité sur le point de manquer. Inutile de courir le risque que de faux documents soient utilisés et, compte tenu des délais de la poste et des formalités administratives nécessaires pour organiser l'impression, ces demandes doivent être traitées en priorité.

Un autre appel téléphonique – cette fois, d'un des organes de gestion voulant savoir à propos d'un permis particulier si le Secrétariat va recommander son acceptation ou non. Juste une petite question à poser sur la base de données. Oui, nous avons déjà envoyé une réponse. Oui, je renverrai un fax aujourd'hui. Presque 17 h 30: il est temps d'imprimer les fax correspondant aux permis enregistrés aujourd'hui, de les faire signer par le patron et puis de les envoyer. Voyons ce que demain apportera et si la notification aux Parties n° 1999/27 influera sur ma journée...

*Le Secrétariat*

### L'importance des listes rouges pour le Mexique et l'Amérique centrale

Au départ, les listes des espèces menacées d'extinction («Listes rouges») ont essentiellement été établies à l'inten-

tion des milieux scientifiques (Scott *et al.*, 1987<sup>1</sup>). Toutefois, à mesure que se confirmait la diminution de la biodiversité, le grand public et les décideurs se sont davantage intéressés à la liste de plus en plus longue des espèces menacées. Désormais les gouvernements établissent fréquemment des listes nationales d'espèces menacées ou des listes rouges nationales pour s'acquitter de leurs obligations légales. Dans le cas des pays d'Amérique centrale, ces listes ont souvent été établies sur la base de données subjectives et rarement avec une rigueur scientifique suffisante. Il est évident qu'il faut consacrer davantage de ressources à l'étude des espèces particulièrement vulnérables.

Le 12 octobre 1994, les présidents d'Amérique centrale ont signé l'Alliance centraméricaine pour le développement durable (ALIDES) dans le but d'appliquer un modèle de développement durable dans la région. Il y est notamment recommandé d'établir une liste régionale des espèces de faune et de flore menacées.

Avec l'appui technique du Bureau régional pour la Mésio-Amérique de l'Union mondiale pour la nature (ORMA - UICN) et du Bureau régional pour l'Amérique centrale du Fonds mondial pour la nature (WWF), la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement (CCAD) a travaillé en ce sens en publiant la *Lista de Fauna de Importancia para la Conservación en Centroamérica y México*, une compilation des informations sur les espèces menacées de la région. L'appui financier de PROARCA-CAPAS-AID, de Conservation International et de NORAD (Organisme norvégien pour le développement) a rendu possible l'établissement de ce document.

L'étape suivante sera une discussion régionale fondée sur la *Red List for Central America and Mexican Fauna* (Liste rouge pour la faune d'Amérique centrale et du Mexique) pour analyser les différences entre les listes officielles et les critères sur la base desquels elles ont été établies. Le but est

<sup>1</sup> Scott, P., Burton, J.A., Fitter, R. 1987. Red Data Books: the historical background. Pages 1-5 in Fitter, R. And Fitter, M. (eds) «The road to extinction», IUCN, Gland, Suisse.

d'unifier les critères pour parvenir à établir une Liste rouge régionale et de voir s'il est possible d'arrêter des politiques régionales de protection des espèces menacées d'extinction.

Parallèlement, la CCAD travaille avec les organes CITES et PROARCA-CAPAS à renforcer l'application de la CITES en établissant des plans nationaux et régionaux et en assurant une formation aux fonctionnaires des douanes, aux membres de la police et des forces armées d'Amérique centrale pour leur faire connaître les objectifs et les buts de ce traité mondial.

Les deux initiatives fourniront une base solide aux politiques régionales de conservation de la faune et de la flore sauvages.

L'inclusion d'une espèce dans une «liste rouge» n'assurera pas sa conservation durable. L'essentiel est d'alléger les pressions exercées sur la nature et de réduire l'utilisation non durable des espèces les plus vulnérables. Une simple énumération des espèces ne suffira pas. Les mesures suivantes devront être prises:

- Adoption dans tous les pays du principe de l'utilisation durable en vue de la conservation des ressources naturelles et, par suite, attribution d'une valeur économique et sociale aux ressources sauvages;
- Amélioration des institutions responsables de la gestion et du suivi efficace de cette ressource;
- Promotion d'un comportement général favorable à l'utilisation durable des ressources naturelles;
- Garantie d'une répartition équitable des avantages tirés de l'utilisation durable des ressources naturelles;
- Lutte contre la disparition des habitats et la surexploitation;
- Organisation de réunions régionales sur le commerce de certaines espèces afin de parvenir à un accord régional sur le sujet;
- Appui accru de toute la région aux traités internationaux concernant la conservation de la faune et de la flore sauvages.

Ce document est fourni sur demande à l'adresse ci-dessous:

Lic. Patricia Madrigal Cordero (pat-madri@sol.racsa.co.cr)  
M.Sc. Vivienne Solís Rivera (vsolis@orma.iucn.org)  
Wildlife Thematic Area Apartado  
Postal 146-2150

Bureau régional pour la Méso-Amérique (ORMA) Moravia, Costa Rica.

Union mondiale pour la nature (UICN) Tél. (506) 236 2733 Fax. 241 9934

### Une journée à l'organe de gestion de la Chine

En ce matin de début mars, il fait encore un peu froid à Beijing. Avant 8 heures, le personnel de l'organe de gestion CITES de la Chine (CNMA) arrive dans ses bureaux, au 10<sup>e</sup> étage du bâtiment, assez neuf et moderne, de l'Administration d'Etat des forêts. Certains employés viennent par des navettes de l'Administration qui prennent les gens à leur domicile (appartements également fournis par l'Administration) et qui arrivent normalement vers 7 h 30. Certains arrivent à bicyclette, d'autres à pied. Quelques uns prennent même leur petit déjeuner dans le hall, qui ne sert pas qu'au déjeuner!

Une nouvelle journée d'intense activité commence pour l'organe de gestion. Avec un total de 130 employés (dont 30 au Siège à Beijing), l'organe de gestion compte le même effectif que le Département de Conservation de la faune et de la flore sauvages de l'ancien Ministère des forêts, et un effectif supérieur peut-être à celui des organes de gestion des autres Parties à la CITES.

Il n'est pas facile d'assumer la responsabilité de 130 employés; M. Zhen Rende, Directeur général de l'organe de gestion, commence à revoir l'allocation qu'il doit prononcer à une réunion rassemblant les directeurs des 17 bureaux auxiliaires que compte le pays. C'est la Division des Services généraux qui organise cette réunion. Ce même jour, des entretiens doivent également avoir lieu avec le Bureau de la Législation du Conseil d'Etat pour accélérer la promulgation de la nouvelle législation permettant la mise en œuvre de la CITES en Chine.

Aujourd'hui, la Division des Relations extérieures participera à une réunion avec une délégation du *US Fish & Wildlife Service* pour discuter de leur coopération au cours de la prochaine période biennale; et il faudra achever dans la journée la mise au point des documents pour la mission technique sur le tigre.

Le personnel des Divisions Faune et Flore s'occupe des demandes de permis. Il ne délivre que les permis CITES urgents; les autres sont délivrés par les bureaux auxiliaires avec l'approbation préalable de Beijing. Comme les demandes s'accumulent, certains clients anxieux insistent pour attendre dehors. Ils sont invités à rester dans le salon où ils pourront se détendre; on les voit lire les journaux, fumer, appeler au téléphone, etc. A la fin de la journée, 30 permis ont été délivrés.

La journée touche à sa fin. Les clients satisfaits quittent l'atmosphère relaxante du salon après avoir obtenu les permis nécessaires. Les représentants des Divisions de la Faune et de la Flore viennent de conclure leurs négociations avec le Ministère du Commerce extérieur et l'Administration générale des Douanes sur les modifications du système de codage informatisé des douanes. Ce système couvre actuellement presque toutes les espèces de la faune et de la flore. Les espèces CITES ne représentent pas plus de 30% du total. Des négociants se sont déjà plaints du nombre d'espèces figurant sur les listes. Les discussions avaient donc pour objet de réduire ce nombre. Au terme de la journée, vers 17 heures, le personnel, épuisé, s'appête à regagner son domicile par les différents moyens de transport dont il dispose. *Meng Xianlin, Directeur général adjoint, organe de gestion CITES de la Chine*

### Le projet sur les législations nationales

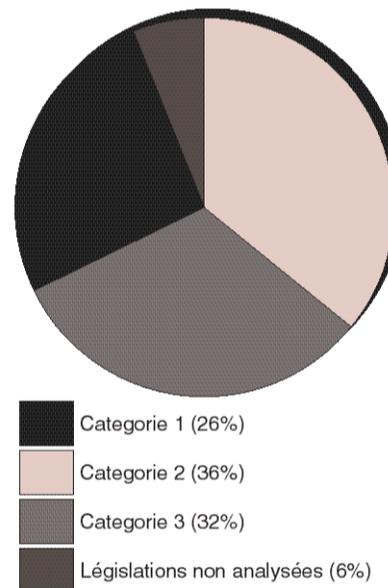
La CITES n'est pas une convention directement applicable; des mesures internes doivent donc être prises au niveau national afin de donner aux Parties à la Convention l'autorité nécessaire pour:

1. désigner au moins un organe de gestion et une autorité scientifique;
2. interdire le commerce de spécimens pratiqué en infraction à la Convention;
3. sanctionner ce commerce; et
4. confisquer les spécimens commercialisés ou détenus illégalement.

En 1992, à la huitième session de la Conférence des Parties, qui s'est tenue à Kyoto, Japon, la résolution Conf. 8.4

a été adoptée pour permettre de déterminer si les Parties à la CITES se conformaient aux Articles VIII et IX de la Convention. Cette décision a marqué le début du projet sur les législations nationales dans le cadre duquel le Secrétariat a été chargé de vérifier que les Parties ont adopté la législation nécessaire pour appliquer les dispositions de la Convention et d'aider les pays à remplir leurs obligations.

Pour faciliter la présentation des résultats des vérifications effectuées, le Secrétariat a suggéré que la législation des Parties soit classée en trois catégories, qui ont été arrêtées aux neuvième et dixième sessions de la Conférence des Parties [document Doc. 9.24 (Rev.) et Doc. 10.31 (Rev.)]:



- «Catégorie 1: législation considérée comme respectant généralement les conditions d'application de la CITES»;
- «Catégorie 2: législation considérée comme ne respectant généralement pas toutes les conditions d'application de la CITES»; et
- «Catégorie 3: législation considérée comme ne respectant généralement pas les conditions d'application de la CITES.»

En cette année 1999, le projet est entré dans sa troisième Phase (Phase I: 1992-1994; Phase II: 1994-1997). Après presque sept ans, les résultats des activités sont les suivants: l'analyse et la révision, ou la mise à jour de la législation de 133 Parties ont été réali-

sées. La législation de 33 (25%) Parties est actuellement classée en catégorie 1, celle de 53 (40%) Parties en catégorie 2 et celle de 47 (35%) Parties en catégorie 3. Ces chiffres n'incluent pas six des Parties qui, au cours de la Phase III, n'ont pas répondu à la demande d'informations du Secrétariat. Il faut noter que neuf pays ont adhéré à la Convention après 1996 et s'emploient encore à adopter une nouvelle législation rendant possible l'application de la CITES. Ces résultats ne rendent pas compte des progrès accomplis par 19 Parties dont la législation, d'abord classée en catégorie 2 ou 3, a ensuite été reclassée dans la catégorie 1 ou 2. Cette performance tient à l'intérêt pour les questions juridiques que le projet a suscité en sept ans de relations et de suivi avec les Parties. Le personnel du ministère compétent de ces pays a rassemblé des informations supplémentaires et préparé des projets de lois qui ont été adoptés par le gouvernement. Les nouvelles lois ont notablement amélioré l'application de la CITES par ces Parties.

En ce qui concerne l'appui fourni aux Parties pour l'examen et la rédaction de la législation, deux documents, *Guidelines for Legislation to Implement CITES*, de Cyrille de Klemm (UICN, 1993), et *Reference Guide; European Community Wildlife Trade Regulations* (Commission européenne TRAFIC/WWF, 1998), ont été envoyés à de nombreux pays. Une liste facilitant l'examen de la législation et un questionnaire existent maintenant en anglais, en espagnol et en français et sont à la disposition des Parties. Une loi type a été établie en anglais à l'intention des Parties qui appliquent le droit coutumier et jurisprudentiel et en espagnol pour les pays d'Amérique Latine. Une loi type est en préparation pour les Parties francophones de l'Afrique occidentale et centrale. Dans le cadre du projet sur les législations nationales, chaque Partie est consultée et reçoit des avis indépendants adaptés à ses besoins. Le projet a un objectif clair et immédiat: *renforcer l'efficacité de la CITES*.

C. Raymakers et J-C. Vasquez,  
consultants auprès du Secrétariat  
CITES

### Mise en garde printanière contre les ours

Ces deux dernières années ont été marquées par une augmentation sans précédent des populations d'ours en Alaska et dans la région des Montagnes Rocheuses. Alors que le printemps approche, il est recommandé aux touristes de porter des clochettes sur leurs vêtements quand ils parcourent le pays des ours. Les clochettes font fuir la plupart des ours. Il leur est également recommandé d'examiner la piste et d'y rechercher d'éventuelles crottes d'ours qui indiqueraient la présence d'ours gris. On reconnaît les crottes d'ours gris à ce qu'elles contiennent des petites clochettes...



*Note de la rédaction: le Secrétariat remercie George A. Furness, Jr, Président de Conservation Treaty Support Fund, pour cette histoire.*

### Recentrage des activités du WCMC

Le PNUE profitera du débat ministériel de haut niveau qui aura lieu à la Commission du développement durable le 21 avril pour annoncer un nouveau projet d'information sur la biodiversité et d'évaluation de celle-ci. Le PNUE, le Gouvernement britannique et l'UICN – Union mondiale pour la nature – ont décidé que le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature, installé à Cambridge, sera reconstitué en tant que partie intégrante du PNUE, dont il sera le centre des systèmes de suivi, de gestion et de développement de la biodiversité. Le WCMC est bien connu pour la vaste gamme de ses services d'information sur la conservation, y compris les livres rouges sur les espèces menacées.

*Extrait du communiqué de presse du*

*PNUE du 15 avril 1999. Pour plus d'informations, demander la note d'information du PNUE 1999/14 à Robert Bisset, tél: (+254-2) 623084, e-mail: bisset@unep.org.*

### Symposium de haut niveau de l'Organisation mondiale du commerce sur le commerce et l'environnement, Genève, 15-16 mars 1999

A la mi-mars, l'OMC a organisé deux symposiums de haut niveau; l'un sur le commerce et l'environnement, l'autre sur le commerce et le développement. Au nombre des participants figuraient de hauts fonctionnaires des capitales et des missions à Genève, et des représentants d'organisations intergouvernementales, de la société civile, du secteur privé et des milieux universitaires.

Dans son allocution d'ouverture, le Directeur général de l'OMC, Renato Ruggiero, a demandé l'établissement d'une Organisation mondiale de l'environnement – un système s'appuyant sur des règles multilatérales qui serait la contrepartie institutionnelle et légale de l'Organisation mondiale du Commerce. Le Directeur exécutif du PNUE, Klaus Töpfer, a souligné que le nouveau mandat de son organisation lui confiait un rôle essentiel pour l'environnement et le commerce et il a ajouté qu'il étudiait les moyens de renforcer la coopération entre l'OMC et le PNUE.

#### Commerce et environnement

«Si la protection est le but ultime des défenseurs de l'environnement, le protectionnisme est la crainte ultime des responsables du commerce. Cette réalité creuse un fossé culturel entre les deux communautés. Toutefois, du moins selon l'observateur qui écrit ces lignes, le présent symposium sur le commerce et l'environnement a permis d'entendre certaines propositions très spécifiques et très pragmatiques pour combler ce fossé et faire progresser la réflexion et l'action. Un programme pragmatique couvre les questions de fond et de procédure. En tête des propositions de fond: l'approfondissement de l'Article XX – Exceptions générales – pour rééquilibrer les buts du commerce et de la protection de

l'environnement, l'instauration de la souplesse nécessaire pour négocier les normes de l'environnement qui intéressent les procédés et méthodes de production, la négociation des relations entre les accords multilatéraux sur l'environnement et l'OMC et la suppression des subventions qui portent préjudice à l'environnement et ont des effets de distorsion sur les échanges, en particulier dans la pêche, l'agriculture et l'énergie.

Les propositions de procédure couvrent certains aspects comme la transparence accrue et la participation d'un plus grand nombre d'ONG à certaines activités de l'OMC. C'est un fait que la société civile est maintenant devenue un nouvel acteur du dialogue commercial. Certains groupes ont conduit des mouvements d'opposition à la libéralisation des échanges et dans différents pays, ont lancé des mises en garde contre le soit disant «choc en retour de la mondialisation». Il y a là un défi, non seulement pour les gouvernements, mais aussi pour les milieux d'affaires contraints de faire de l'éducation et de contrer l'hostilité à la mondialisation par des arguments et des données convaincants sur le libre-échange et l'ouverture des marchés. Le renforcement de la participation et de la transparence pourrait beaucoup aider à ce que l'OMC ou d'autres négociations commerciales ne soient plus perçues comme des mécanismes sourds et aveugles aux préoccupations de la «société civile».

### Conclusion

En conclusion, il est réconfortant de constater que les gouvernements et les institutions internationales ont engagé dans un dialogue très ouvert qui leur donne l'occasion de revoir tous ces problèmes et que les pays en développement et les ONG participent pleinement à cet exercice. Les débats qui ont lieu dans ces forums suggèrent fortement que le moment est venu, sinon de changer, du moins de revoir nos modèles, au niveau de la politique et de la gestion, de reconsidérer l'équilibre du marché libre et de la réglementation, de même que celui du secteur public et du secteur privé, et de réexaminer la coordination et la coopération internationales. Surtout, il est temps de parler des institutions internationales, maintenant que tant de

questions ont été soulevées sur l'architecture institutionnelle internationale, tant multilatérale que régionale. Il faut donc féliciter les institutions internationales et les gouvernements qui organisent ces manifestations.»

*Extrait de l'article de José Manuel Salazar-Xirinachs, Conseiller principal au commerce, Organisation des Etats américains et ancien ministre du Commerce extérieur du Costa Rica - initialement publié dans BRIDGES Between Trade and Sustainable Development Year 3 No. 2.*

### L'expérience d'un stagiaire à l'organe de gestion CITES du Sénégal (une nouvelle espèce au Sénégal: *Grandius Canadianus*)

Note du rédacteur en chef: Bénéficiaire de l'assistance d'*Environment Canada*, de TRAFFIC et du Secrétariat CITES, M. Jack DeJong a travaillé pendant six mois à la CITES Sénégal. Il était chargé de l'assistance technique dans l'installation d'un réseau informatique interne. Son travail est expliqué dans un rapport technique. Pour le *Bulletin CITES*, M. DeJong raconte une expérience personnelle intéressante.

«Je suis parti au Sénégal en septembre pendant six mois pour renforcer l'organe de gestion CITES du Sénégal en qualité de spécialiste de la gestion de l'information. Je devais évaluer et améliorer les systèmes informatiques du bureau pour faciliter la surveillance du commerce des espèces menacées.



Ma première expérience du système de communication du bureau a coïncidé avec mon arrivée à Dakar. Personne n'avait reçu un seul des messages indiquant la date de mon arrivée quand, à

la surprise générale, je me présentai à l'organe de gestion. Heureusement, j'étais arrivé précisément au bureau qui avait confirmé son vœu de me recevoir en qualité de stagiaire. Simplement, on ne savait pas quand je viendrais. Je reçus néanmoins un accueil très chaleureux et me sentis tout à fait à l'aise dans mon nouveau milieu de travail.

Je me rendis compte assez rapidement que ma surprise initiale n'était pas seulement due à des différences dans le domaine des communications. En fait, je découvris une perception tout à fait nouvelle du temps. Mes camarades de bureau parlaient souvent des «15 minutes» d'attente sénégalaises: chaque fois que vous attendez, c'est au moins pour 15 minutes. J'appris ainsi qu'au Sénégal, dans le monde du travail, les relations humaines sont plus importantes que la gestion du temps. Mon calendrier fut établi en fonction de cette réalité.

Avec le temps, j'ai établi d'excellents contacts avec mes collègues, qui m'appelaient affectueusement «le grand canadien». A la petite fête organisée pour mon départ, on me souhaita toutes sortes de bonnes choses et je reçus des cadeaux des autres divisions travaillant au parc d'Haan. L'un deux attira mon attention: c'était une bourse pour ma fiancée. Quand je me rendis compte que la matière ressemblait à de la peau de serpent, je pensais «ce doit être une imitation», mais en y regardant de plus près, je me rendis compte qu'il s'agissait effectivement d'une peau de *cobra sobae*! Le directeur de l'organe de gestion du Sénégal, Abdoulaye Kane, fut très amusé de ma surprise et me rappela qu'il me faudrait un permis pour emporter le cadeau, puisque le cobra est inscrit à l'Annexe II de la CITES.

*Jack DeJong:  
stagiaire de la CITES au Sénégal*



**Réunions CITES (prévues et à l'étude)**

Séminaire de formation CITES

28-30 juin 1999

République de Corée

15<sup>e</sup> session du Comité CITES pour les animaux

5-9 juillet 1999

Madagascar

15<sup>e</sup> session triennale de l'*International**Association of Forensic Sciences*<sup>1</sup>

22-28 août 1999

Los Angeles, Etats-Unis d'Amérique

42<sup>e</sup> session du Comité permanent CITES27 septembre-1<sup>er</sup> octobre 1999

Lisbonne, Portugal

Séminaire de formation CITES (à l'étude)

Septembre 1999

Ouzbékistan

Séminaire régional CITES de formation à la lutte  
contre la fraude

Novembre 1999

Hong Kong

*Secrétariat CITES*

<sup>1</sup> Le National Forensics Laboratory, du US Fish & Wildlife Service, coprésidera la partie de la réunion consacrée aux problèmes juridiques qui se posent en relation avec la faune et la flore sauvages.

Cette réunion devrait intéresser les légistes travaillant aux questions CITES ; le Secrétariat CITES pourrait être en mesure de fournir une assistance financière aux délégués souhaitant participer à la réunion. Des informations pourront être obtenues en s'adressant au Secrétariat.

**Secrétariat CITES****Geneva Executive Centre****15, chemin des Anémones****CH-1219 CHÂTELAINE****Genève, Suisse****Tél. (+41-22) 9178139 /40****Télécopieur (+41-22) 797 34 17****Courrier: [cites@unep.ch](mailto:cites@unep.ch)****Site Internet: [www.cites.org](http://www.cites.org)**

**Si vous souhaitez soumettre un article,  
des suggestions ou des commentaires,  
veuillez vous adresser à l'Unité de  
développement du potentiel.**

**Secrétariat CITES****Sites intéressants sur Internet**

**Conservation Treaty Support Fund, Etats-Unis d'Amérique** -  
riqué, qui a contribué à rassembler l'aide nécessaire à de  
nombreux projets approuvés par la CITES

[www.conservationtreaty.org](http://www.conservationtreaty.org)

Ce site propose des informations sur le Fonds en question,  
les traités qu'il appuie, les dons qu'il a faits, les aides  
didactiques et des matériels d'information, y compris ceux  
de la CITES.

**Environnement Canada – Application de la loi**[www.ec.gc.ca/enforce/homepage](http://www.ec.gc.ca/enforce/homepage)

Une mine d'informations sur l'application de la loi concer-  
nant les espèces sauvages et sur les différentes activités  
engagées, en anglais et en français.

**Royal Botanic Gardens, Royaume-Uni**[www.rbgekew.org.uk/herbarium/caps/cites/index.htm](http://www.rbgekew.org.uk/herbarium/caps/cites/index.htm)

Une circulaire d'information qui sera également accessible  
par le site CITES sur Internet [www.cites.org](http://www.cites.org)  
CITES NEWS – Plants.

**Environment Australia – Biodiversity Group**[www.biodiversity.environment.gov.au/plants/wildlife/  
intro.htm](http://www.biodiversity.environment.gov.au/plants/wildlife/intro.htm)

Une circulaire d'information – *The Monitor*, accessible sur  
le site mentionné ci-dessus, sera préparée trimestriellement  
par la *Wildlife Population Assessment Section* pour tenir  
les lecteurs au courant de tout ce qui touche à la collecte  
des espèces sauvages.

**Centre for Science and Environment, Inde**[www.cseindia.org](http://www.cseindia.org) ou [www.oneworld.org/cse](http://www.oneworld.org/cse)

Bulletin consacré à la science et à l'environnement, *Down  
To Earth*, avec articles de fond hebdomadaires sur l'envi-  
ronnement et flash quotidiens de nouvelles sur l'environ-  
nement, par sujet. Propose aussi des mises à jour régulières  
sur les campagnes concernant la biodiversité, les res-  
sources en eau, la faune et la flore sauvages, les forêts, etc.  
et a une bibliothèque en ligne de livres, périodiques,  
images et vidéos accessibles par un thesaurus de mots clés  
sur l'environnement

**Institut International du développement durable  
(IIDD), Canada – Bulletin des négociations de la terre.**[www.iisd.ca](http://www.iisd.ca)

Un centre électronique d'échange d'informations sur les  
réunions internationales passés et prévues concernant l'en-  
vironnement et la politique de développement.

**Convention sur la diversité biologique (CDB) - Biodi-  
versity Action Network (réseau BIONET), Etats-Unis  
d'Amérique**[www.igc.org/bionet](http://www.igc.org/bionet)

Un réseau d'ONG renforçant la politique et la législation  
sur la biodiversité, qui fournit des informations appuyant  
l'application effective de la CDB, comme des documents  
BIONET, des listes de publications sur la biodiversité et  
de sites Internet, des programmes des manifestations, etc.

*La rédaction*